



Réchauds à haut rendement énergétique distribués par ZOA International aux réfugiés somaliens du camp de Burumino (Éthiopie).

Collaboration avec les partenaires

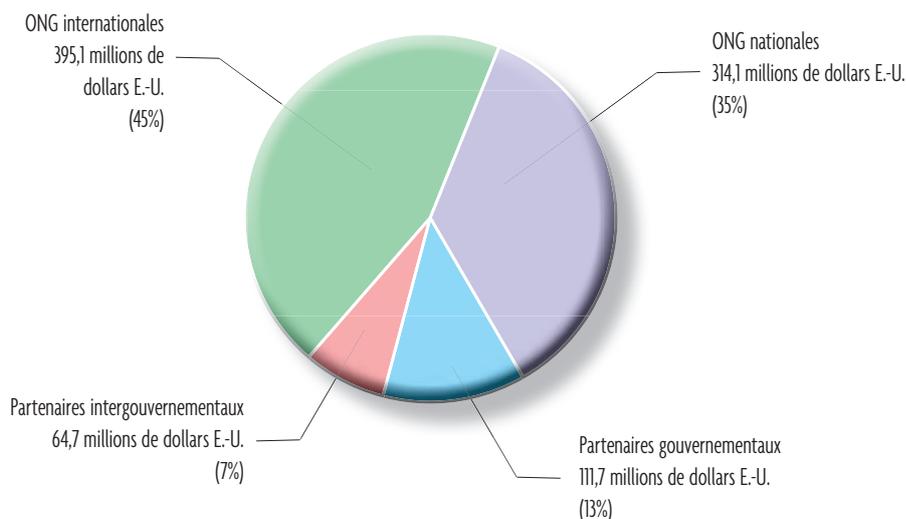
Confronté à une prolifération des situations d'urgence complexes et de grande ampleur, en 2012, le HCR a continué à investir dans ses partenariats, établis de longue date ou récents, pour répondre avec plus d'efficacité aux besoins des personnes qui relèvent de sa compétence à travers le monde.

PARTENARIATS D'EXÉCUTION

Le règlement de gestion du HCR définit le partenaire d'exécution comme « une entité à laquelle le HCR a confié la mise en œuvre d'une activité d'assistance ou de protection précisée dans un document paraphé, assortie de l'attribution d'une entière responsabilité et d'une obligation redditionnelle pour l'utilisation efficace des ressources et l'exécution des apports tels que consignés dans ce document. L'entité peut être un organe gouvernemental, intergouvernemental ou non gouvernemental, une organisation des Nations Unies ou toute autre organisation à but non lucratif ».

Dès le début de la situation de déplacement – et même avant – le Haut Commissariat travaille en collaboration avec les autorités gouvernementales du pays où se trouvent les populations qui relèvent de sa compétence. Le partenariat se forge à plusieurs niveaux, des discussions diplomatiques de haut niveau et de la rédaction d'accords officiels aux efforts mutuellement déployés avec les autorités locales pour trouver des solutions concrètes aux problèmes qui se posent chaque jour sur le terrain. Les chapitres de ce rapport relatifs aux opérations dans les pays présentent différents exemples de coopération, ainsi que la liste des homologues gouvernementaux concernés (voir aussi le chapitre *Accueillir les réfugiés du monde*). ●●●

Dépenses effectuées en 2012 dans le cadre de la coopération avec les partenaires



Le graphique ci-dessus illustre la répartition des dépenses consacrées aux projets dont l'exécution a été confiée à des partenaires en 2012.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Les organisations non gouvernementales (ONG), et en particulier les ONG nationales, sont les piliers de l'action humanitaire ; ce sont des partenaires stratégiques dont le soutien est crucial pour l'accomplissement du mandat du HCR. En 2012, le HCR a travaillé en partenariat avec 757 ONG opérant à travers le monde – dont 603 ONG nationales et locales et 154 ONG internationales – et les a financées. Plus d'un tiers des dépenses totales de protection et d'assistance du HCR sont effectuées dans le cadre de sa coopération avec des ONG et d'autres partenaires, notamment des organisations nationales travaillant dans des zones reculées.

Les partenariats noués avec des ONG se sont avérés de plus en plus fructueux dans les domaines en rapport avec la réponse d'urgence. Les ONG internationales mènent des interventions importantes dans tous les secteurs, fournissant de précieux moyens prêts au déploiement pour l'exécution directe des activités du HCR dans des domaines clés, participant à des évaluations techniques et des stra-

tégies sectorielles, et jouant un rôle de suivi et de coordination qui vient compléter celui du HCR dans les opérations sur le terrain. Au niveau global, elles participent à l'élaboration de politiques et d'orientations, y compris dans les domaines de la protection, de l'éducation et des systèmes d'information sanitaire. Les ONG locales, grâce à leur connaissance approfondie de la dynamique nationale et régionale, font des contributions essentielles en facilitant au maximum l'accès aux populations, en instaurant des relations constructives avec les communautés et en observant l'impact des réponses d'urgence.

Au niveau global, en 2012, le HCR et ses partenaires non gouvernementaux, nationaux et internationaux, se sont efforcés d'assurer la complémentarité de leurs rôles et de leurs mandats respectifs, ainsi que de leurs relations et de leurs capacités respectives. Le chapitre *Réponse aux situations d'urgence* et les chapitres consacrés aux opérations dans les pays présentent de plus amples informations sur les partenariats dans ce domaine, notamment sur les étapes clés franchies en 2012.

En 2012, le Haut Commissaire a lancé un « Dialogue structuré avec les ONG », afin d'examiner conjointement la qualité des relations du HCR avec ses partenaires. Un certain nombre de recommandations ont été émises, pré-

conisant d'intensifier la collaboration sur le terrain en mettant l'accent sur le renforcement de la confiance et du respect mutuels, ainsi que sur la promotion d'une culture de la transparence et de la responsabilité partagée. Les recommandations issues de cette initiative seront diffusées sur le terrain en 2013.

Les Consultations annuelles avec les ONG représentent toujours une plateforme de communication de toute première importance, permettant aux partenaires de débattre directement de sujets d'intérêt commun avec des cadres supérieurs du HCR. Les Consultations organisées en juillet 2012 ont réuni quelque 400 participants, représentant 233 organisations et 83 pays.

Le HCR a également entrepris de réviser le cadre qui régit ses politiques et procédures de coopération avec des partenaires dans le cadre de projets. L'objectif est de renforcer divers aspects du partenariat, en s'attachant en particulier à intégrer les principes en matière de partenariat dans ces relations et à garantir la qualité de la protection et de l'assistance offertes aux populations relevant de la compétence de l'Organisation, ainsi que l'obligation de rendre compte de l'emploi des ressources fournies par les donateurs.

Les précieuses contributions des ONG aux efforts que le HCR déploie pour protéger et aider les personnes déplacées de force et les apatrides sont évoquées au fil des pages de ce rapport.

COLLABORATION AVEC LES AUTRES ENTITÉS DES NATIONS UNIES

Le HCR a, comme les années précédentes, pris l'initiative de dialoguer avec d'autres entités des Nations Unies pour veiller à ce que les préoccupations humanitaires soient prises en compte dans les débats et les décisions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Le Haut Commissariat a en particulier influencé ces débats en formulant des recommandations concrètes fondées sur les pratiques optimales observées dans ses opérations sur le terrain, dans les secteurs de la planification de mesures d'urgence, de l'inscription à l'état civil, de l'état de droit, de l'intégration des critères de genre et de diversité et des solutions durables.

Le HCR a participé aux activités des groupes de travail sur des pays ou des thèmes particuliers créés par les divers départements des Nations Unies (notamment le DOMP, le DAP et le BCAH) pour s'attaquer aux crises humanitaires en cours en République arabe syrienne (Syrie), dans la Corne de l'Afrique et au Sahel. Il a également contribué à de nouveaux débats en participant à l'Équipe spéciale sur le *New Deal* pour l'engagement dans les États fragiles, au programme de développement pour l'après-2015 et à divers forums sur les migrations.

En 2012, un examen de la réforme du dispositif d'intervention humanitaire a été entrepris au sein du Comité permanent interorganisations (IASC) et le HCR a contribué à l'élaboration d'orientations normatives destinées à renforcer la réponse humanitaire. À l'issue de ces travaux, les chefs d'organisation de l'IASC ont adopté, en décembre 2012, les Protocoles de l'Agenda transformatif, composés de cinq documents de référence qui doivent guider l'action collective : (i) Direction autonome ; (ii) Activation de la situation d'urgence humanitaire à l'échelle du système : définition et procédures ; (iii) Réponse

aux situations d'urgence de niveau 3 : ce qu'est une direction autonome dans la pratique ; (iv) Module de référence pour la coordination des modules à l'échelon des pays ; (v) Réponse aux situations d'urgence de niveau 3 : le cycle de programmation humanitaire.

Direction et appui modulaires : dans le cadre de l'Agenda transformatif, le HCR a contribué à l'élaboration de nouvelles orientations sur l'approche modulaire, destinées à garantir une mise en place, une gestion et une désactivation plus stratégiques des modules. Il a également aidé à élaborer une approche commune du Cycle de programmation humanitaire, couvrant les évaluations de besoins, la planification et la surveillance

● Le HCR et l'Agenda transformatif

Le Haut Commissaire a joué un rôle clé dans l'élaboration de l'Agenda transformatif, adopté en décembre 2011, et a contribué à lui imprimer une orientation en participant activement aux discussions des chefs d'organisation de l'IASC. Il s'est engagé, au nom du HCR, à améliorer la direction et la coordination de la réponse humanitaire et a invité les cadres supérieurs à réorienter les politiques, capacités et pratiques de telle sorte que les mécanismes de réponse de l'Organisation soient en mesure de satisfaire aux engagements pris au titre de l'Agenda transformatif.

Le rôle de chef de file du HCR dans la réponse aux situations d'urgence touchant des réfugiés est reconnu en ces termes dans les Protocoles de l'Agenda transformatif : « ... dans les situations d'urgence qui impliquent des réfugiés, le Représentant du HCR est mandaté pour préparer, diriger et coordonner l'intervention auprès des réfugiés ». Dans le même temps, le Haut Commissaire a appliqué l'esprit de l'Agenda transformatif à la direction des interventions

en faveur des réfugiés et à l'obligation du HCR de rendre compte de la coordination de ces interventions, et s'est engagé à améliorer la performance de l'Organisation pour répondre aux attentes de ses partenaires.

Le HCR a lancé son propre processus institutionnel afin de renforcer et d'adapter ses systèmes de réponse d'urgence et de les harmoniser avec ceux en cours d'élaboration au sein de l'IASC. Sa participation à l'élaboration de l'Agenda transformatif a guidé et sous-tendu ces efforts. L'Organisation a également veillé à ce que l'esprit et les principes de l'Agenda transformatif se reflètent dans les programmes de formation, les simulations et les séminaires.

Compte tenu de l'importance d'une coordination efficace et bien appuyée, le HCR continue à renforcer la capacité des modules placés sous sa responsabilité. Les efforts visant à consolider ces relations resteront prioritaires lors de la mise en œuvre et de l'institutionnalisation de l'Agenda transformatif. □

conjointes. Afin d'appuyer l'Agenda transformatif, la formation des cadres supérieurs aux situations d'urgence a été consolidée et le HCR a redoublé d'efforts pour accroître les capacités de coordination des modules au niveau global et national. Le Haut Commissariat a ouvert son riche catalogue de produits de formation au personnel de près de 600 ONG nationales et internationales et institutions onusiennes. Il a en outre invité des partenaires à assister à des ateliers organisés au titre de ses responsabilités modulaires.

Module global de protection : en qualité de chef de file du module global de protection, le HCR a communiqué des orientations générales sur la mise en œuvre de l'approche modulaire à 24 modules de protection opérant sur le terrain. À l'échelon des pays, en 2012, le HCR a dirigé 16 modules de protection, dont sept conjointement coordonnés et appuyés par des ONG. Grâce à des missions d'appui à la protection déployées dans des situations d'urgence, les modules de protection sur le terrain ont eu des capacités suffisantes pour relever les défis qui se présentaient en Libye, au Soudan du Sud, au Mali, en Syrie, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine. Divers programmes ont également bénéficié d'un appui concernant la lutte contre la violence sexuelle et sexiste et l'amélioration des services communautaires, la protection de l'enfant, le plaidoyer pour l'égalité des sexes et la coordination entre le HCR et ses partenaires.

Module global de la coordination des camps et de la gestion des camps (CCCM) : le HCR, l'OIM et les autres partenaires impliqués dans le module de CCCM ont revu leurs priorités, élaboré des outils sur la gestion et la coordination des camps et renforcé les capacités opérationnelles par une formation sur la direction des modules de CCCM et la gestion des camps. Le HCR a dirigé la préparation d'une proposition multiorganisations présentée à la Direction de l'aide humanitaire et de la protection civile (ECHO); ce projet, qui implique quatre partenaires modulaires, vise à constituer un nouveau fichier global d'experts en CCCM, à éla-

borer de nouveaux outils modulaires et à mettre en place une initiative de renforcement des capacités au niveau national pour les pays qui risquent de générer des crises humanitaires.

Si le module de CCCM n'a été activé que dans quelques situations sur le terrain (notamment au Pakistan et au Yémen, où le HCR est chef de file), les principes et les outils de gestion et de coordination des camps appuyés par le module global de CCCM sont appliqués dans d'autres situations.

Module global des abris : en coopération avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), le HCR a renforcé sa direction du module global des abris. En 2012, les accords de réserve conclu avec RedR, les Conseils danois et norvégien pour les réfugiés, la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), l'Agence suédoise pour la protection civile (MSB) et CANADEM ont soutenu des opérations dans les pays en les faisant bénéficier de l'expertise de spécialistes des abris et de l'aménagement des sites, de directeurs des travaux de construction et de coordonnateurs modulaires. Parmi les opérations qui ont bénéficié d'un appui technique supplémentaire, citons le Burundi, la Jordanie, le Liban, le Mali et le Rwanda. En collaboration avec la *Refugee Housing Unit* et avec le parrainage d'Ikea, le premier prototype de logement destiné à remplacer les abris traditionnels a été produit en 2012, l'objectif étant de le mettre à l'essai sur le terrain l'année suivante. Le HCR, la FICR et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont également testé des tentes à châssis autoporteur, tout à la fois plus légères et plus solides, et de nouveaux kits de préparation à l'hiver. Le HCR a continué à détacher des coordonnateurs de modules auprès des programmes de formation à la coordination modulaire dans le secteur des abris organisés par la FICR, afin d'optimiser les synergies et d'améliorer les approches modulaires communes. La FICR, l'Université de Copenhague et le HCR mettent actuellement au point des cours de niveau maîtrise sur les abris et les zones d'installation afin d'élargir la réserve de praticiens des abris.

RECHERCHE DE SOLUTIONS DURABLES

À l'échelon interorganisations, le HCR s'est employé, en collaboration avec le Groupe de travail modulaire sur le relèvement précoce dirigé par le PNUD, la Banque mondiale et le Groupe des Nations Unies pour le développement, à promouvoir l'intégration des personnes déplacées dans les initiatives de développement. Au niveau national, le HCR, la Banque mondiale et le PNUD collaborent dans le cadre de l'Initiative pour des solutions transitoires (IST) afin de renforcer l'autosuffisance des populations touchées au Soudan; parallèlement, le HCR et le PNUD sont conjointement engagés dans une IST pilote en Colombie. Le Haut Commissariat a également collaboré avec l'Agence japonaise de coopération internationale (AJCI) pour soutenir, par des fonds d'aide au développement, des populations déplacées dans plus de 30 pays.

La Décision du Comité des politiques du Secrétaire général sur les solutions durables a été mise en œuvre à titre expérimental en Afghanistan, en Côte d'Ivoire et au Kirghizistan, avec l'appui et les conseils techniques du HCR, du PNUD, du Groupe de travail modulaire sur le relèvement précoce et du module global de protection. La Décision vise à promouvoir les solutions durables pour les déplacés internes et les déplacés de retour en renforçant les partenariats axés sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit.

En étroite coopération avec l'OIM, le HCR a aidé quelque 70 000 réfugiés – 12 pour cent de plus que l'année précédente – à se rendre dans des pays de réinstallation en 2012. La coordination efficace avec l'OIM a également été déterminante pour le succès des opérations d'évacuation des réfugiés dans les trois centres de transit en cas d'urgence et de regroupement familial pour des réfugiés vulnérables.

PARTENARIATS BILATÉRAUX AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS DES NATIONS UNIES

La collaboration avec des institutions opérationnelles des Nations Unies sur le



terrain est essentielle pour assurer une protection et une assistance efficaces, aussi bien dans les crises qui touchent des réfugiés que dans les situations d'urgence complexes. Le PAM (voir encadré) et l'UNICEF figurent au nombre des partenaires clés.

Le HCR et l'UNICEF ont entamé une collaboration de haut niveau afin de rendre plus prévisible leur partenariat dans les opérations d'urgence auprès des réfugiés. Les paramètres d'une telle collaboration sont en cours de définition au niveau global et, sur le terrain, le HCR et l'UNICEF ont d'ores et déjà conclu plus de 10 mémorandums d'accord, prévoyant un examen attentif des complémentarités et des capacités dans diverses situations d'urgence, notamment au Burkina Faso, en Éthiopie, au Kenya, au Soudan du Sud et au Niger. Au Pakistan, par exemple, le HCR et l'UNICEF s'engagent dans leur mémorandum d'accord à resserrer leur collaboration dans les domaines de l'éducation, de la santé maternelle et infantile, de la nutrition et de la protection de l'enfance, ainsi que dans le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement (WASH).

L'UNICEF a contribué à l'élaboration du Cadre du HCR pour la protection des enfants. L'organisation a joué un rôle clé dans la coordination des activités destinées à protéger les enfants et apporté un concours précieux en animant des ateliers de renforcement des capacités au niveau global et régional. L'UNICEF a également fait bénéficier le HCR de ses compétences en matière d'éducation des filles et contribué à l'élaboration de stratégies communes dans le domaine de l'éducation. En 2012, le HCR et l'UNICEF ont organisé deux ateliers dans huit pays d'Afrique pour plus de 300 participants provenant de gouvernements, d'ONG et de communautés de réfugiés.

PARTENARIATS DANS DES DOMAINES THÉMATIQUES

Cadres de protection : la collaboration des partenaires régionaux tels que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de l'Europe, l'Organisation des États américains et l'Union africaine a joué un rôle essentiel dans la promotion des cadres de protection (voir

• Coopération avec le Programme alimentaire mondial (PAM)

Le PAM est l'un des partenaires les plus importants du HCR et la collaboration entre les deux organisations est guidée par un mémorandum d'accord mondial conclu en 2011.

Parmi les principales activités communes de l'année 2012, citons la révision et la mise en œuvre des orientations relatives aux missions d'évaluation conjointes, entreprises dans plus de 10 pays pendant que des sessions de formation communes étaient organisées à Budapest et à Dakar.

L'étroite collaboration entamée dans le cadre des interventions fondées sur la distribution d'espèces (voir le chapitre *Subvenir aux besoins essentiels*) s'est poursuivie. Les deux organisations ont animé des ateliers communs au Burundi et au Kenya pour informer leur personnel des projets de dis-

tribution d'espèces ou de bons, tandis que des études conjointes visant à déterminer la faisabilité de tels projets étaient entreprises au Bangladesh, au Burundi, au Niger et au Tchad.

Une série de quatre évaluations conjointes sur l'impact de l'aide alimentaire dans les situations de réfugiés prolongées s'est achevée par des évaluations au Bangladesh et au Tchad. Les principales conclusions seront résumées dans un rapport de synthèse et les mesures nécessaires prises début 2013 avec le PAM.

Une réunion régionale entre des Représentants du HCR et des directeurs du PAM dans des pays a été organisée à Dakar afin de promouvoir la compréhension mutuelle des mandats des deux organisations et d'améliorer la coopération, en particulier en situation d'urgence. □

les résumés régionaux). Le HCR a également poursuivi son étroite coopération avec le HCDH, les organes de défense des droits de l'homme et les rapporteurs spéciaux mandatés par le Conseil des droits de l'homme.

Les partenaires non gouvernementaux sont intervenus en première ligne pour mettre en œuvre le Cadre de protection des enfants dans 11 pays cibles. L'initiative *Surge* du Comité international de secours (IRC), menée en partenariat avec *Save the Children* Norvège et Suède, *RedR* Australie, le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), la Réserve civile du Canada (CANADEM) et *Irish Aid*, a renforcé les effectifs du HCR en déployant 19 spécialistes de la protection de l'enfance dans 15 opérations de par le monde.

La coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation maritime internationale (OMI) et d'autres organisations internationales, ainsi qu'avec des organismes

régionaux, a permis d'améliorer la protection des personnes qui relèvent de la compétence du HCR et qui voyagent au sein de mouvements mixtes irréguliers. Le HCR a continué à participer aux travaux du Groupe interinstitutions de coopération contre la traite des êtres humains et à coopérer avec l'UNODC, en vertu d'un mémorandum d'accord conclu en octobre 2011. En 2012, le Haut Commissariat a sensiblement intensifié sa collaboration avec le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) et organisé, de concert avec l'Organisation internationale du travail (OIT), un atelier sur la mobilité liée au travail pour les réfugiés.

Programmes globaux : les programmes globaux du HCR sont destinés à améliorer la qualité de vie des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence, et à relier les interventions humanitaires au développement à plus long terme, ainsi qu'aux solutions durables.

Ces programmes portent sur un vaste éventail d'activités dans des secteurs tels que la santé publique, le VIH et le sida, la nutrition et la sécurité alimentaire, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, l'éducation, les moyens de subsistance, les abris et les zones d'installation, et la gestion de l'environnement (voir le chapitre *Subvenir aux besoins essentiels*). Grâce aux partenariats stratégiques noués avec des institutions onusiennes, des partenaires non gouvernementaux et des organisations régionales, le HCR est en mesure d'assurer une prise en charge plus complète des besoins des personnes qui relèvent de sa compétence.

Santé : dans le cadre de la coordination interinstitutions sur les déplacements internes, le HCR a participé aux travaux des modules chargés de la santé, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH), de la nutrition et de la sécurité alimentaire. Il a continué à appuyer la campagne *Nothing But Nets* de la Fondation pour les Nations Unies et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Les relations étroites nouées avec les *United States Centers for Disease Control and Prevention* ont été d'un secours précieux pour la gestion des risques d'épidémie, ainsi que dans d'autres domaines de santé publique. Un partenariat dynamique avec l'organisation iMMAP, spécialiste des programmes de gestion des informations et de lutte antimines, a permis de renforcer les effectifs de gestion des informations relatives au VIH et à la santé publique en 2012. Les capacités de réserve, permettant de déployer des spécialistes de la santé dans des situations d'urgence ont été renforcées au travers de partenariats avec l'Agence suédoise pour la protection civile (MSB), CANADEM, la Commission argentine des Casques blancs (*Comisión Cascos Blancos*), le Conseil danois pour les réfugiés, le Conseil norvégien pour les

réfugiés, la Direction suisse du développement et la coopération (DDC), *Irish Aid* et *RedR* Australie. Des principes directeurs sur l'évaluation des besoins et des ressources en matière de santé mentale et d'accompagnement psychosocial dans les crises humanitaires ont été élaborés et diffusés en coopération avec l'OMS.

Nutrition : les relations de partenariat nouées avec le Réseau de nutrition en situation d'urgence, le *University College London* et *CartONG* ont été maintenues et renforcées en 2012, ce qui a permis d'approfondir l'analyse des données et d'étendre l'utilisation de la téléphonie mobile dans les enquêtes nutritionnelles élargies normalisées (SENS) du HCR.

Environnement : la collaboration avec l'Alliance mondiale pour des réchauds propres (une initiative sous l'égide de la Fondation pour les Nations Unies) et l'Équipe spéciale interinstitutions sur l'accès sans risque au bois de chauffe et aux combustibles de substitution dans les opérations humanitaires a permis au personnel du HCR d'approfondir de manière significative ses connaissances sur d'importants problèmes écologiques. Le HCR a également entrepris des études d'impact environnemental et élaboré des plans d'action pour l'environnement en collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'*Environmental Foundation for Africa* (EFA), le Groupe conjoint de l'environnement PNUE/BCAH, la DDC et le Conseil norvégien pour les réfugiés.

Établissement de profils : le Service commun de profilage des déplacés internes, une plateforme de collaboration interorganisations accueillie par le HCR, réunit des gouvernements, des partenaires onusiens, des ONG, des communautés déplacées et d'autres acteurs pour établir

le profil de personnes déplacées, notamment en ce qui concerne leurs besoins, les risques encourus en matière de protection et les solutions souhaitées. Cette initiative unique en son genre implique le BCAH, les Conseils danois et norvégien pour les réfugiés, le FNUAP, l'Observatoire des situations de déplacement interne, l'OIM et le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Une évaluation indépendante a été réalisée en 2012, au terme des trois premières années de fonctionnement du Service ; les résultats ont été présentés aux partenaires réunis au sein du Comité directeur et à des représentants de la communauté des donateurs, qui ont discuté de l'avenir du Service à l'issue de cette phase pilote.

Éducation : le développement des partenariats était un volet important de la stratégie d'éducation mise en œuvre par le HCR en 2012. Par exemple, la collaboration avec son Altesse Sheikha Moza bint Nasser du Qatar, dans le cadre du programme « *Éduquer un enfant* », a débouché sur un projet éducatif majeur, d'une durée de quatre ans. Ceci a permis à 176 000 enfants réfugiés d'aller à l'école dans 12 pays en 2012 (voir aussi les chapitres *Subvenir aux besoins essentiels* et *Appui du secteur privé*). Le HCR a continué à contribuer, au sein du Comité directeur de la Coalition mondiale pour la protection des systèmes éducatifs contre les attaques, qui regroupe diverses institutions onusiennes et ONG, à la promotion d'environnements d'apprentissage sans risque dans les situations de conflit. Le Haut Commissariat a également collaboré avec le Réseau interinstitutions pour l'éducation en situation d'urgence (INEE), poursuivant ses efforts pour garantir le droit à l'éducation dans les situations d'urgence et les phases de relèvement précoce. ■

Un des partenaires nationaux du HCR aide des jeunes réfugiés à dire : « je peux ».



HCR / T. IRWIN



EN IRAN, UN PROJET DU HCR REND UN AVENIR AUX JEUNES RÉFUGIÉS VULNÉRABLES

HCR à Téhéran

Qom, République islamique d'Iran,

février 2012 | Avant de pouvoir aller à l'école, Narges a dû travailler. Discrète, cette réfugiée afghane âgée de 15 ans était employée de ménage pour aider sa mère, qui avait été abandonnée il y a quatre ans par son mari.

Maintenant, elle passe une grande partie de son temps dans une salle de classe plutôt qu'à faire le ménage et c'est, pour Narges, une raison d'être optimiste. Elle a bénéficié d'un programme financé par le HCR pour les enfants des rues ou en activité et elle espère maintenant pouvoir finir le lycée et entamer des études à l'université.

« Je travaille dans les maisons des gens », a-t-elle expliqué. « Je supporte cette situation seulement car je sais que je vais retourner à l'école. »

Après le divorce de ses parents, la famille est devenue sans abri et vulnérable. Avec sa mère et son jeune frère, elle a dû être hébergée dans une ferme. Pour survivre, la mère et la fille ont dû travailler, elles font des ménages. Sa mère craignait que Narges

pourrait elle aussi devenir droguée ou quitter la famille. Alors, elle a rapidement répondu à une organisation de charité Hamian-e-Rah-e-Zendegi (Un soutien pour diriger sa vie) qui met en œuvre un projet du HCR, dans la ville de Qom, pour protéger les enfants des rues ou en activité, dont beaucoup sont des réfugiés afghans. Grâce à ce programme, Narges a bénéficié d'une aide psychologique individuelle et en groupe. Par ailleurs, la famille a reçu une aide financière.

« Je me sens bien mieux maintenant », a-t-elle expliqué doucement. « Les organisateurs de ce projet ont encouragé ma mère à ne pas m'envoyer travailler si souvent et à me laisser me concentrer davantage sur mes études. Ils m'ont appris comment garder un équilibre entre les études et le travail et comment mieux gérer mes problèmes. Les choses auxquelles j'étais confrontée quand je travaillais ?... » a-t-elle expliqué, incapable de finir sa phrase. Dans le cadre du projet du HCR, l'ONG iranienne fournit une éducation psychosociale et une initiation aux compétences liées à la vie quotidienne ainsi que, dans

certains cas, une aide financière aux enfants vulnérables. Les enfants sont identifiés avec l'aide de la communauté réfugiée afghane ainsi que l'Organisation de la protection sociale, un organisme public qui est le partenaire d'exécution du HCR pour la mise en œuvre de ce projet. « Les Afghans, et spécialement les femmes afghanes de tous âges, ont montré un grand intérêt pour ce projet et elles l'ont très bien accueilli », a indiqué Akram Sharifi, l'un des facilitateurs du projet. « D'abord, nous utilisons des méthodes comme l'attribution de prix aux élèves, de fournitures scolaires, de livres, etc pour les encourager à participer à nos classes, mais maintenant ce sont eux qui nous demandent d'organiser des sessions supplémentaires. » Gholam a 15 ans et il a été aidé également dans le cadre du projet. Il a perdu son père avant sa venue au monde et sa mère durant sa naissance. Il a été adopté par son oncle qui l'a élevé comme l'un de ses propres enfants. Bien qu'il ait grandi dans l'affection parmi des sœurs aimantes, Gholam, qui a commencé à travailler à l'âge de 12 ans, manquait de confiance en soi

au point qu'il trouvait difficile de communiquer avec autrui.

« J'étais si timide que, durant la session d'aide psychologique, je devais écrire deux mots 'je peux' plusieurs fois par jour et les répéter à chaque fois que je me sentais mal à l'aise. »

Bernard Doyle, le Représentant du HCR en Iran, a indiqué, « de nombreux réfugiés afghans vivent dans des conditions économiques difficiles. Alors souvent toute la famille, y compris les enfants, doivent travailler. Ces enfants grandissent vite dans les rues et ils sont souvent exposés à des risques comme les abus, une santé fragile et des problèmes psychologiques. Des programmes comme celui mené à Qom visent à améliorer la situation de ces enfants et à empêcher leur exploitation. »

Le projet visant à aider les enfants des rues a permis à plus de 40 jeunes de mieux faire face à une situation tragique et souvent traumatisante. Le HCR prévoit de financer des projets similaires en Iran pour 2012. □